

**ECOCUP BELGIQUE SRL, au capital de 20 000 Euros dont le siège social est situé 9a Rue de Wallonie,  
4460 Grâce-Hollogne, Belgique, inscrite à la BCE sous le numéro 0552 729 358**

**Ci-après « ECOCUP »**

---

## **Conditions Générales de Vente**

Version du 25 Juin 2021

### **ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions Générales ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ECOCUP fournit aux adhérents de la communauté de restaurateurs KIOBOX BY RE-UZ (le ou les « Adhérent(s) ») les gammes de produits (les « Contenants ») et les services (le ou les « Services ») dont elle fait commerce.

L'adhésion à la communauté de restaurateurs et tout commande de Contenants et Services suppose, de la part de l'Adhérent, la pleine et entière acceptation des termes des présentes conditions générales.

Conformément à la réglementation en vigueur, ECOCUP se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec l'Adhérent, par l'établissement de conditions particulières.

Le fait pour ECOCUP de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation, même tacite, à s'en prévaloir ultérieurement.

ECOCUP se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. En cas de modification, l'Adhérent est soumis aux Conditions Générales en vigueur au moment où il passe commande et/ou utilise les Services.

### **ARTICLE 2 – INSCRIPTION ET DESINSCRIPTION DE LA COMMUNAUTE**

#### ***2.1 Inscription à la communauté***

Pour adhérer à la communauté de restaurateurs l'Adhérent devra préalablement souscrire à l'abonnement mensuel, selon le tarif communiqué et fixé par ECOCUP, en remplissant le formulaire dédié et en renseignant les informations exactes nécessaires à son identification et à ses futurs échanges avec ECOCUP.

Dès versement de la première mensualité et validation par ECOCUP de l'abonnement souscrit, l'Adhérent recevra un kit d'adhésion comprenant :

- Des échantillons de Contenants (2 exemplaires de chaque modèle de la gamme) et un exemplaire de sac isotherme,
- Le tarif d'achat des Contenants et bon de commande,
- Macaron pour la vitrine de l'Adhérent,
- Sticker avec QR code pour faciliter la connexion de l'utilisateur à l'application.
- Un lien URL qui comprend :
  - Une page numérique explicative pour le personnel de l'Adhérent et une page récapitulative pour les Clients,
  - Un pack communication (Photos de la gamme ; Présentation du dispositif (schéma) ; Présentation des Contenants (argumentaire)).

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée et se termine dans les conditions énoncées ci-dessous.

## **2.2 Annulation de l'abonnement**

A compter de son inscription et pendant le premier mois suivant cette inscription, l'Adhérent aura la possibilité de tester le kit d'adhésion reçu et de demander l'annulation de son abonnement s'il n'est pas satisfait en s'adressant à ECOCUP à l'adresse mail suivante : salesbe@reuz.com.

L'Adhérent devra rendre à ECOCUP et à ses frais le kit d'adhésion dans l'état dans lequel il l'a reçu. A réception du kit d'adhésion, et après examen qualitatif et quantitatif, ECOCUP procédera au remboursement de la première mensualité versée par l'Adhérent au titre de son abonnement et le retirera officiellement de la communauté.

ECOCUP se réserve le droit de refuser tout remboursement en cas de kit d'adhésion rendu incomplet ou dégradé.

Cette demande d'annulation ne pourra être prise en compte par ECOCUP que si elle est parvenue à ECOCUP pendant le premier mois de l'abonnement. Passé ce délai d'un mois, l'Adhérent ne pourra plus annuler son abonnement et devra procéder à une désinscription selon les conditions énoncées au point 2.3 des présentes Conditions Générales.

## **2.3 Désinscription de la communauté**

En dehors de la demande d'annulation précitée, l'Adhérent a la possibilité de se désinscrire de la communauté à tout moment en adressant une demande à cet effet à ECOCUP par e-mail (salesbe@reuz.com) ou par courrier (Ecocup Belgique – Rue de Wallonie 9A – 4460 Grâce-Hollogne | Belgique).

Cette désinscription ne sera prise en compte par ECOCUP que si l'Adhérent retourne à ses frais le kit d'adhésion, dans l'état dans lequel il l'a reçu lors de son inscription, ainsi que l'ensemble des Contenants.

Les Contenants pourront être revendus aux autres Adhérents directement, selon leurs besoins et selon le prix d'achat fixé par ECOCUP, ou pourront être retournés directement auprès d'ECOCUP dans les conditions de la politique de retour détaillée à l'article 11 des présentes conditions générales.

Si ECOCUP accepte la désinscription, celle-ci ne sera effective qu'au terme de la période mensuelle d'abonnement déjà commencée. Tout mois commencé est considéré dû.

A compter de la désinscription effective, l'Adhérent sera officiellement retiré de la communauté de restaurateurs et son compte sur l'Application sera fermé.

### **ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES CONTENANTS ET SERVICES**

#### ***3.1 Description des Contenants***

Les Contenants proposés par ECOCUP sont conformes à la législation belge en vigueur et sont réalisés à partir d'une matière constituée exclusivement de substances autorisées par la réglementation relative aux matériaux au contact des aliments.

L'Adhérent sélectionne, commande et achète les Contenants exclusivement parmi la gamme de Contenants existante et communiquée par ECOCUP.

Avant toute commande ou achat, il appartient à l'Adhérent de se référer aux informations relatives aux Contenants, pouvant figurer sur tout document transmis par ECOCUP, pour en connaître les principales caractéristiques.

Les descriptifs, informations, photographies et illustrations relatifs aux Contenants et transmis par ECOCUP ne sont pas exhaustifs et ne sont fournis qu'à titre informatif.

ECOCUP se réserve la faculté de modifier à tout moment la liste et les caractéristiques des Contenants présentées sur tout document.

L'offre de Contenants s'entend dans la limite des stocks disponibles. L'Adhérent s'engage à passer commande auprès d'ECOCUP uniquement après avoir vérifié auprès des autres Adhérents membres de la communauté qu'il n'existait pas de Contenants déjà disponibles.

L'Adhérent est aussi invité à revendre et/ou échanger son surplus de Contenants directement auprès des autres Adhérents, aux tarifs d'achat fixé par ECOCUP, afin de fluidifier les commandes et d'éviter des productions inutiles.

#### ***3.2 Accès à l'application***

La souscription à l'abonnement mensuel entraîne automatiquement l'ouverture d'un compte sur l'application KIOWALLET by RE-UZ (l'« Application ») au nom de l'Adhérent qui lui permet d'accéder aux Services proposés par ECOCUP et à toutes les fonctionnalités disponibles sur l'Application notamment pour la gestion du flux des Contenants.

L'Application et les Services sont exploitées par la société ECOCUP et la société KIOBOX SRL – dont le siège est situé 59 Rue Marguerite Bervoets, 1190 Forest, Belgique, inscrite à la BCE sous le numéro 0738.548.595 (ci-après la société « KIOBOX »).

Lorsque l'Adhérent utilise l'Application, notamment dans le but d'accéder et d'utiliser les Services, ECOCUP et la société KIOBOX recueillent des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le RGPD).

ECOCUP invite l'Adhérent à se reporter à la Politique vie privée, notamment disponible sur

l'Application, afin d'obtenir toutes informations relatives à la protection des données personnelles.

### **3.3 Description des services : système de consigne des Contenants**

Les Contenants commandés par l'Adhérent auprès d'ECOCUP sont exclusivement destinés aux clients des Adhérents (ci-après le ou les « Clients ») qui souhaiteraient commander des plats à emporter dans leur restaurant.

Pour chaque Contenant vendu, une caution unique sera demandée par l'Adhérent au Client selon le type de Contenant acheté.

Le prix des Contenants et le montant de la caution sont fixés par ECOCUP et ne sont pas modifiables.

Le Client a ensuite la possibilité de rapporter le ou les Contenant(s) propre(s) et lavé(s) dans un délai maximum de 6 semaines auprès d'un Adhérent de son choix.

Lors du retour de son ou de ses Contenant(s), le Client pourra récupérer le montant de sa caution, correspondant à la valeur d'achat de son ou ses Contenant(s), sous réserve de respecter les conditions cumulatives suivantes :

- le Contenant doit être retourné auprès d'un Adhérent,
- le Contenant doit être retourné dans le délai précité de 6 semaines, et
- le Contenant ne doit pas être restitué sale, détérioré ou impropre à son usage.

A défaut du respect de ces conditions par le Client, le Contenant sera considéré comme non retourné et le Client ne récupérera pas sa caution.

Chaque Contenant vendu et retourné par le Client sera encodé directement dans l'Application par l'Adhérent.

Toutefois les transactions financières concernant la vente et le retour des Contenants avec les Clients se font en dehors de l'Application, directement via les moyens de paiement disponibles de l'Adhérent.

Les prestations de lavage des Contenants retournés par le Client seront directement assurées par l'Adhérent qui en reste pleinement responsable.

L'Adhérent pourra ensuite réutiliser les Contenants lavés et propres pour le Client suivant.

Lors de la fin de vie des Contenants, ou sur simple demande, l'Adhérent pourra retourner les Contenants directement auprès d'Ecocup dans les conditions de l'article 10 « Retour des Contenants » des présentes Conditions Générales.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT**

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, l'Adhérent s'engage à respecter les obligations qui suivent.

**4.1** L'Adhérent s'engage, dans son usage de l'Application et dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

L'Adhérent s'engage à consulter et à utiliser l'Application dans le seul objectif de préparer, d'évaluer et/ou d'utiliser les Services fournis par ECOCUP et ce dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.

L'Adhérent s'engage à ne commettre aucun acte pouvant mettre en cause la sécurité informatique d'ECOCUP ou des autres Adhérents. L'Adhérent s'engage également à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal de l'Application.

**4.2** L'Adhérent s'engage à faire un usage des Contenants adapté et conforme aux présentes Conditions Générales et aux indications d'ECOCUP. L'Adhérent est seul responsable en cas de dommage d'un Contenant dû à un usage non conforme par l'Adhérent.

**4.3** L'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance sur l'Application des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services. Il est seul responsable de son utilisation des Services.

**4.4** L'Adhérent s'interdit de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.

**4.5** L'Adhérent s'engage à fournir à ECOCUP toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des Services. Plus généralement l'Adhérent s'engage à coopérer activement avec ECOCUP en vue de la bonne exécution des présentes.

**4.6** L'Adhérent est informé et accepte que la mise en œuvre des Services nécessite qu'il soit connecté à internet et que la qualité des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

L'Adhérent est également informé que l'accès et l'utilisation de l'Application nécessite pour l'Adhérent d'avoir un téléphone mobile type smartphone ou une tablette.

## **ARTICLE 5 – DELAIS ET LIVRAISON DES CONTENANTS**

Les délais de livraison sont de 5 jours ouvrés à compter de la validation de la commande de Contenants par ECOCUP.

Dans le cas de commande de quantités importantes ou de rupture de stock, les délais de réapprovisionnement peuvent être de 3 semaines.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif pour chaque commande et constituent pour ECOCUP une obligation de moyen. Les retards de livraison n'emportent ni annulation ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à des dommages et intérêts ou pénalités.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. L'Adhérent autorise ECOCUP à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

La réception des Contenants est réalisée par leur remise à l'Adhérent, ou son mandataire, par le transporteur à l'adresse indiquée par l'Adhérent.

Dès la réception des Contenants par l'Adhérent, ce dernier s'engage et sans délai :

- (i) à vérifier que le nombre de colis reçus correspond bien à celui repris sur le bon de livraison et ;
- (ii) à procéder avec diligence aux examens raisonnablement nécessaires pour vérifier l'état général de ces colis.

Toutes pertes partielles, avaries ou dégradations qui affecteraient le contenu des colis, et qui seraient constatées lors de ces vérifications, feront l'objet de réserves expresses par l'Adhérent dans le bordereau de transport et seront également notifiées par l'Adhérent de manière claire et détaillée à ECOCUP à l'adresse e-mail suivante « salesbe@reuz.com » dans un délai de trois (3) jours à compter de la réception des Contenants.

Passé ce délai, l'Adhérent ne sera plus admis à se prévaloir d'aucune perte partielle, avarie ou dégradation des Contenants livrés.

#### **ARTICLE 6 – RESERVE DE PROPRIETE**

ECOCUP se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Adhérent, un droit de propriété sur les Contenants, lui permettant de reprendre possession desdits Contenants.

#### **ARTICLE 7 – RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT**

Le défaut de paiement intégral d'une facture venue à échéance entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation au profit d'ECOCUP de dommages et intérêts évalués forfaitairement à 10% du montant TTC impayé, avec un minimum de 50,00 €, sans préjudice du droit pour ECOCUP de réclamer des dommages et intérêts supérieurs s'il est démontré que le préjudice effectivement subi excède celui forfaitairement évalué.

Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable.

L'Adhérent devra supporter lui-même tous les frais occasionnés dans le cadre du recouvrement des sommes dues, y compris les frais d'exécution par voie d'huissier. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'ECOCUP. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

#### **ARTICLE 8 – SANCTIONS DES MANQUEMENTS**

En cas de manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Adhérent, ECOCUP se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de :

- (i) Suspendre ou résoudre / supprimer ou empêcher l'accès aux Services de l'Adhérent, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé,
- (ii) supprimer tout contenu mis en ligne sur l'Application,
- (iii) publier sur l'Application tout message d'information que ECOCUP jugera utile,
- (iv) avertir toute autorité concernée,
- (v) engager toute action judiciaire.

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITE ET GARANTIE LEGALE**

A défaut de précision expresse contraire dans le contrat, les obligations assumées par ECOCUP sont toujours des obligations de moyens.

ECOCUP ne pourra pas être tenue responsable pour les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un stockage inadapté et/ou non-conforme aux indications d'ECOCUP, par un usage non conforme aux indications d'ECOCUP, par un accident extérieur, ou encore par une modification du Contenant non prévue ou dont ECOCUP n'aurait pas été avisée et que cette dernière n'aurait pas préalablement acceptée.

L'Adhérent est seul responsable de l'utilisation des Contenants commandés et la responsabilité d'ECOCUP ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

ECOCUP ne pourra être tenue responsable des dommages indirects et/ou immatériels, y compris notamment, mais sans que cette énumération ne soit limitative, tout préjudice financier ou commercial, perte de clientèle, pertes d'exploitation, manque à gagner, perte de chance, atteinte à l'image de marque.

En outre la responsabilité éventuelle d'ECOCUP, quelle qu'en soit la cause et quels que soient la nature et le montant du préjudice subi, sera limitée à un montant équivalent au prix stipulé dans la commande concernée, sans pouvoir excéder 20.000,00 €.

## **ARTICLE 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE**

L'Application et son contenu ainsi que les marques et autres signes distinctifs apparaissant sur les Contenants, l'Application ou tout documents fournis par ECOCUP, sont la propriété d'ECOCUP, de la société KIOBOX, de leurs sociétés apparentées ou de tiers desquels ECOCUP et la société KIOBOX possèdent la licence d'exploitation.

L'Adhérent s'engage à ne pas utiliser, reproduire ou diffuser le contenu de l'Application et/ou ces marques et signes susvisés, de quelque manière que ce soit, sauf autorisation écrite et préalable d'ECOCUP ou de la société KIOBOX et, le cas échéant, en prenant l'initiative de mentionner qu'elles constituent la propriété exclusive d'ECOCUP, de la société KIOBOX ou de sociétés apparentées.

ECOCUP et la société KIOBOX conservent la propriété des études, projets, plans, prototypes, modèles et tous documents qui seraient remis à l'Adhérent. La vente ou location des Contenants n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle/industrielle, de savoir-faire, ni de technologie de quelconque nature au bénéfice de l'Adhérent.

## **ARTICLE 11 – RETOUR DES CONTENANTS**

Pour toute demande de retour de Contenants, l'Adhérent est invité à contacter ECOCUP à l'adresse suivante « salesbe@reuz.com ».

Sur simple demande de l'Adhérent et, en tout état de cause, à compter de la désinscription effective

de l'Adhérent conformément à l'article 2 des présentes Conditions Générales, ECOCUP reprend les Contenants commandés par l'Adhérent dans les conditions énoncées ci-dessous.

Tout retour de Contenants devra faire l'objet d'un accord formel entre ECOCUP et l'Adhérent.

ECOCUP reprend les Contenants en fin de vie, préalablement lavés et propres, après vérification qualitative et quantitative de ces derniers. ECOCUP se réserve le droit de refuser des Contenants jugés non-conformes.

Toute reprise acceptée par ECOCUP entraînera le versement d'une prime de recyclage pour un montant fixé par ECOCUP au profit de l'Adhérent.

La valeur de la prime de recyclage sera sous forme de bon d'achat ou d'avoir dans le cadre de la désinscription et retrait de la communauté.

Tout Contenant non accepté par ECOCUP sera tenu à la disposition de l'Adhérent et ne donnera pas lieu au versement de la prime.

## **ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE**

L'Adhérent ne peut exiger qu'ECOCUP exécute la prestation commandée en cas de force majeure et ECOCUP ne peut être tenu responsable si l'inexécution, l'exécution tardive ou l'exécution partielle sont dues à un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits, déchargeant ECOCUP de ses obligations : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'ECOCUP ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement en eau ou en électricité, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à ECOCUP, ainsi que tout autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs d'ECOCUP.

Dans de telles circonstances ECOCUP avertira l'Adhérent par écrit, et notamment par e-mail via les coordonnées transmises par l'Adhérent lors de sa commande, de la survenance de ce cas de force majeure. La commande et/ou le contrat liant ECOCUP et l'Adhérent étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement, empêchant la livraison du Contenant ou la prestation de Service, venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat et/ou la commande pourront être résiliés par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des Parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat ou ladite commande.



### **ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les présentes Conditions Générales, ainsi que toutes éventuelles conditions particulières, sont exclusivement soumises au droit belge.

Tout différend survenant entre les parties, ne pouvant donner lieu à un règlement amiable, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Tournai.

### **ARTICLE 14 – AUTONOMIE DES DISPOSITIONS**

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou d'une partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) ne saurait affecter de quelque manière que ce soit la légalité et la validité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes Conditions Générales, ni non plus le reste de cet article, paragraphe ou disposition.

En telle hypothèse, les Parties remplaceront l'article, le paragraphe ou la disposition illégal ou nul, ou la partie de celui-ci, par un article, paragraphe ou disposition légal et valide ayant, dans toute la mesure du possible, des effets légaux et/ou économiques similaires à ceux initialement visés par les Parties lors de la conclusion du contrat.